

# La négociation collective dans le Rhône

Analyse statistique et premières tendances  
**1<sup>er</sup> trimestre 2021**

# Nombre et type de dépôts

Nombre de dépôts par mois selon le type de textes	Janv.	Févr.	Mars	Cumul
Accord	186	191	325	702
Accord cadre	1		1	2
Adhésion	5	8	5	18
Autres	10	8	10	28
Avenant	54	72	121	247
Décision unilatérale de l'employeur	20	46	43	109
Dénonciation	5	4	10	19
Désaccord	21	21	28	70
Plan d'action	4	12	8	24
<b>Total</b>	<b>306</b>	<b>362</b>	<b>551</b>	<b>1 219</b>

## Evolution 2020/2021 : + 10 % de dépôts

- Accords et avenants: + 4 %
- DUE : stable
- **Désaccords : + 60% (NPO)**
- Plans d'actions : + 140 % (Egalité professionnelle)

**47 % des textes déposés par des entreprises < 50 salariés**

# Répartition des accords par thème

Taille de l'entreprise	Epargne salariale (C1)	Salaire / rémunération (C2)	Durée du travail / repos (C3)	Egalité professionnelle F/H (C4)	Droit syndical et représentation du personnel (C5)	Emploi / GPEC (C6)	Conditions de travail (C7)	Prévoyance / protection sociale complémentaire (C8)	Autres (C9)
Inconnu	2		2	1	2	1		1	5
Moins de 11 salariés	117	2	25	6		1			34
De 11 à 20 salariés	42	2	13	1	1				13
De 21 à 49 salariés	65	4	21	6		6		3	42
De 50 à 299 salariés	70	12	27	10	10	11		11	111
De 300 salariés et plus	22	9	11	5	4	18	2	5	44
Total de textes traitant de chaque thème	318	29	99	29	17	37	2	20	249

## Classement des thèmes des accords d'entreprise dans les entreprises de < 50 salariés

- 1<sup>er</sup> thème : Epargne salariale
- 2<sup>ème</sup> thème : Durée du travail
- 3<sup>ème</sup> thème : Salaire / Rémunération

# Thèmes des accords

- 9 accords de performance collective dont 6 entreprises < 50 salariés (41 APC déposés dans le Rhône dont la moitié dans < 50 salariés)
- 78 accords et plans d' actions égalité professionnelle
- 3 accords / PA pénibilité (20 accords et PA déposés dans le Rhône)
- 7 plans de sauvegarde de l'emploi.

- ❑ Activité partielle longue durée (APLD) : 61 accords et DUE au total 205 accords et DUE pour le Rhône dont + 70 % dans entreprises < 50 salariés
- ❑ 38 accords télétravail dont 26 % dans entreprises de < 50 salariés (évolution 2020/2021 : + 150 %)
- ❑ 6 accords spécifiques au CDD dans le cadre de l'ordonnance n° 2020-1597 du 16 décembre 2020
  
- ❑ 12 accords dans entreprises de < 50 salariés dans le cadre de l'Aide exceptionnelle accordée aux entreprises accueillant du public au titre des congés payés pris par leurs salariés entre le 1er janvier et le 7 mars 2021
  
- ❑ 3 accords relatifs à la transpositions du SEGUR de la santé
  
- ❑ 6 accords et PA mobilité dont la moitié dans entreprises de < 50 salariés(cf décret du 9 mai 2020 le « forfait mobilités durables », la prise en charge facultative par leur employeur des frais de transports personnels entre le domicile et le lieu de travail jusqu'à 500 € par an.

# Mode de conclusion des accords Hors épargne salariale dans les entreprises de < 50 salariés

Taille de l'entreprise	Nombre d'accords conclus par consultation directe des salariés (C1)	Nombre d'accords conclus avec des salariés mandatés (C2)	Nombre d'accords conclus avec des élus mandatés (C3)	Nombre d'accords conclus avec des élus non mandatés (C4)	Nombre d'accords conclus avec des délégués syndicaux (C5)	Nombre d'accords conclus avec des délégués syndicaux ayant fait l'objet d'un référendum (C6)	Total
Inconnu			2		9		11
Moins de 11 salariés	33		4	2	18		57
De 11 à 20 salariés	9		2	6	8	1	26
De 21 à 49 salariés	3		14	15	40		72
De 50 à 299 salariés			14	21	147		182
De 300 salariés et plus				1	92		93
<b>Total</b>	<b>45</b>		<b>36</b>	<b>45</b>	<b>314</b>	<b>1</b>	<b>441</b>

< 50 sal : 30 % des accords ratifiés au 2/3  
 15 % par CSE  
 43 % par DS

# Mode de conclusion des accords épargne salariale dans les entreprises de < 50 salariés

Taille de l'entreprise	Nombre d'accords conclus par consultation directe des salariés (C1)	Nombre d'accords conclus avec des salariés mandatés (C2)	Nombre d'accords conclus avec des élus mandatés (C3)	Nombre d'accords conclus avec des élus non mandatés (C4)	Nombre d'accords conclus avec des délégués syndicaux (C5)	Nombre d'accords conclus avec des délégués syndicaux ayant fait l'objet d'un référendum (C6)	Total
Inconnu			1		1		2
Moins de 11 salariés	97	1	2	2	10		112
De 11 à 20 salariés	32		5	1	3		41
De 21 à 49 salariés	27		9	14	13		63
De 50 à 299 salariés	5		28	16	18		67
De 300 salariés et plus			1	1	19		21
<b>Total</b>	<b>161</b>	<b>1</b>	<b>46</b>	<b>34</b>	<b>64</b>		<b>306</b>

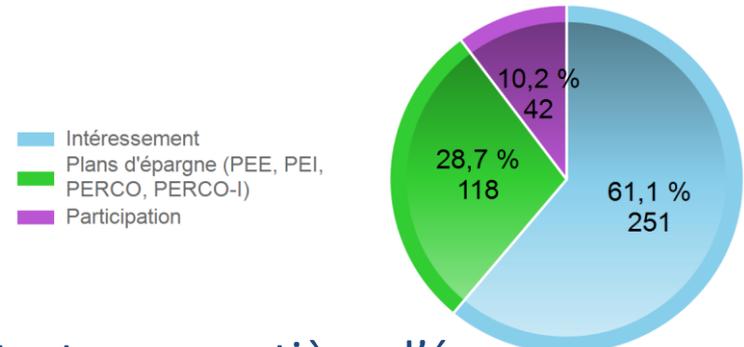
Dans entreprises de < 50 sal :

- 72 % des accords ratifiés aux 2/3
- 12 % par DS
- 8 % par CSE
- 8 % par des élus mandatés

# EPARGNE SALARIALE

Nombre de thèmes déclarés (épargne salariale)	
Intéressement	251
Participation	42
Plans d'épargne (PEE, PEI, PERCO, PERCO-I)	118
<b>Total</b>	<b>411</b>

Répartition par thème déclaré



Nombre de dépôts par tranche d'effectif total	
Inconnu	4
De 1 à 10	157
De 11 à 20	61
De 21 à 49	71
De 50 à 299	88
De 300 à 499	11
De 500 à 999	10
De 1000 à 4999	8
5000 et plus	1
<b>Total</b>	<b>411</b>

70 % des textes en matière d'épargne salariale sont déposés par des entreprises de < 50 salariés

Evolution 2020/2021 : Nombre de dépôts / tranche d'effectifs

Entreprises de 1 à 10 salariés : - 33 %

Entreprises de 11 à 20 salariés : + 20 %

Entreprises de 21 à 49 salariés : stable

Entreprises de 50 à 299 : stable